

Recours rejeté contre le pôle économique

MARIN Le Tribunal cantonal a rejeté le recours contre le pôle de développement économique de Littoral Est (ex-pôle de La Tène). Les opposants envisagent un appel au Tribunal fédéral.

Une «étape décisive» dans le projet de pôle de développement économique de Littoral Est (ex-pôle de La Tène). Hier, la Chancellerie d'Etat a annoncé le rejet du recours déposé, en 2023, auprès du Tribunal cantonal. Les opposants, dont fait partie Fernand Cuche, envisagent un appel au Tribunal fédéral.

Cette décision «marque un signal fort», a indiqué hier le Conseil d'Etat. «Ce pôle illustre concrètement la volonté du Canton de promouvoir un développement économique concentré et planifié, en accord avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Alors que l'offre foncière reste limitée, il constitue une réponse concrète aux besoins du tissu économique neuchâtelois et un levier essentiel pour l'avenir du canton.»

«Une solution équilibrée et planifiée»

Pour le gouvernement, les terrains de ce pôle «offriront une solution équilibrée et planifiée, valorisant chaque mètre carré de terrain dédié à l'activité économique. La création de ce pôle de développement économique est incontournable pour renforcer l'attractivité du canton et accueillir des emplois qualifiés dans des conditions adaptées», a-t-il précisé. Le Pôle de développement économique (PDE) Littoral Est devrait créer une zone d'activités capable d'accueillir environ 3000 emplois dans des secteurs à haute valeur ajoutée. Un éco-quartier de 500 habitants est prévu, tout comme des équipements publics et une bonne



Les opposants au pôle économique de Littoral Est (ex-pôle de La Tène), qui prendrait place à proximité des centres commerciaux de Marin, sont nombreux. ARCHIVES LUCAS VUITEL

desserte en transports publics. La création de ce futur pôle avait suscité 199 oppositions, dont 186 identiques, lors de la mise à l'enquête publique à l'été 2021. Le Conseil d'Etat avait levé les oppositions et un recours au Tribunal cantonal avait été déposé en novembre 2023 par l'Association La Tène en transition.

«Favorable à un recours»

«A titre personnel, je suis favorable à un recours au Tribunal fédéral, mais l'association devra se prononcer», a déclaré l'ex-conseiller d'Etat neuchâtelois Fernand Cuche. «Il ne s'agit pas d'entrer dans un rapport de force avec l'autorité

cantonale, mais l'insécurité alimentaire actuelle au niveau mondial devrait pousser à avoir le réflexe de préserver des terres productives, à proximité de la ville», a-t-il ajouté. Les opposants dénoncent un bétonnage de 22,5 hectares de terres agricoles. Le Canton avait expliqué en 2021 que Neuchâtel allait compenser cela par une réduction de la zone à bâtir de 78 hectares d'ici à 2030, dont 45 hectares de surfaces d'assoulement.

Riverains inquiets

Les riverains craignent les impacts liés à l'augmentation du trafic automobile. Ils redoutent aussi de voir les infrastruc-

tures communales de Laténa largement dépassées, au niveau des écoles, des crèches, des structures d'accueil, du traitement des eaux usées ou encore de l'adduction d'eau. Les députés neuchâtelois avaient aussi empoigné le dossier. Ils avaient accepté en septembre 2022 qu'aucun permis de construire ne soit délivré, avant qu'un rapport d'information n'ait été transmis au Grand Conseil.

Dans son communiqué d'hier, le Conseil d'Etat a fait savoir que la procédure étant encore en cours, «il ne fera pas de commentaires complémentaires jusqu'à la fin du délai de recours». ATS

Quand les communes s'échangent des habitants

Dans les chiffres des déménagements en Suisse pour 2024, «ArcInfo» s'est intéressé à celles et ceux qui laissent leurs cartons dans le canton de Neuchâtel, mais changent de communes.

Dans le canton, on déménage un peu plus qu'ailleurs. Selon les statistiques publiées lundi par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux de déménagement neuchâtelois s'élève à 10,6%, tandis que la moyenne suisse est à 9,3% (de la population). Dans les cantons voisins, ces taux sont à 9% à Berne, 9,1% dans le Jura et 10,3% dans le canton de Vaud.

Les documents publiés lundi, pour l'année 2024, permettent aussi de découvrir en détail où vont principalement les Neu-

châtelaises et Neuchâtelois qui déménagent, et notamment pour celles et ceux qui restent dans le canton en changeant de commune. Soit 30% des déménagements recensés (45% restent dans la même commune).

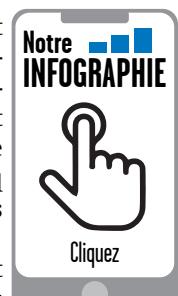
Des exemples

En 2024, par exemple, depuis La Chaux-de-Fonds, 98 personnes sont parties à Val-de-Ruz, 171 à Neuchâtel et 187 au Locle. Mais la Mère-Commune a aussi alimenté sa voisine en nouveaux

habitants: 167. Val-de-Ruz en a fourni 87. Depuis La Chaux-de-Fonds et Le Locle, ils et elles sont 200 à être descendus à Neuchâtel.

Depuis la capitale cantonale, 168 personnes sont allées habiter à La Chaux-de-Fonds, 168 à Val-de-Ruz, 133 à Milvignes et 110 à Boudry. Le Locle ne figurant pas dans les cinq principales destinations depuis Neuchâtel. On remarque également que dans les communes

proximes des cantons voisins, comme La Grande Béroche, côté vaudois, ou les villages ayant formé Laténa début 2025, côté bernois, les déplacements sont assez rares. Les autorités noteront par ailleurs que depuis Gals et Gampelen, là où un certain nombre de Neuchâtelois ont émigré ces dernières années, 17 personnes ont déménagé direction le canton de Neuchâtel en 2024. SEP



Notre INFOGRAPHIE
Cliquez

UN ENFANT MEURT SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

GRANDSON Un garçon de 9 ans a été renversé par une voiture lundi à Grandson. Gravement blessé, il a été héliporté au Chuv où il est décédé. L'accident s'est produit aux alentours de 13h30. L'enfant cheminait en direction du collège des Tuilleries lorsqu'il a été percuté par une voiture, a communiqué la police cantonale hier. Pour une raison que l'enquête devra établir, le conducteur a perdu la maîtrise de son véhicule. Il est monté sur le trottoir sur lequel se trouvait le garçon et l'a percuté.

Une personne, témoin de l'accident, a effectué les gestes de premiers secours, avant l'arrivée d'un équipage du 144. Un hélicoptère de la Rega est ensuite intervenu pour transporter la victime au Chuv à Lausanne. Gravement blessé, le garçon est décédé durant la nuit. Le conducteur de la voiture, un Suisse âgé de 47 ans résidant dans la région, n'a pas été blessé. Il a été auditionné par la police, mais n'a pas été arrêté. Le ministère public a ouvert une instruction pénale. ATS

Les combles du Collège latin transformés



Cet espace de la future Bibliothèque publique de Neuchâtel sera dévolu aux enfants et adolescents. LUCAS VUITEL

NEUCHÂTEL

L'endroit accueillera les activités de la bibliothèque-ludothèque Pestalozzi.

Cela ne saute pas aux yeux sur la photo qui accompagne cet article, mais c'est à cet endroit que se trouvera l'espace jeunesse de la future Bibliothèque publique de Neuchâtel (BPUN).

Autrement dit, c'est là que seront transférées les activités de l'actuelle bibliothèque-ludothèque Pestalozzi. L'endroit en question, ce sont les combles du Collège latin. Les travaux d'assainissement et de transformation de l'édifice ont débuté au mois d'octobre, mais avec la disparition de ces vieux murs, il s'agit de la première démolition que l'on peut qualifier d'emblématique.

Un graffiti de 1905

Elle l'est d'autant plus que ces murs étaient couverts des tags, graffiti et dessins réalisés par quelques-unes et quelques-uns des milliers

d'élèves qui, durant des décennies, ont suivi dans cette partie du bâtiment des cours de dessin et autres activités créatrices. «Une inscription mentionnait même l'année 1905», indique Matthieu Oberti, conducteur de travaux pour le bureau Chablais Fischer, dont le projet avait remporté le concours d'architecture.

Un café-restaurant

Ces graffitis, et plein d'autres choses, ne disparaîtront pas complètement, puisque le photographe neuchâtelois Guillaume Perret avait été mandaté pour immortaliser les lieux, par l'image, avant la fermeture du Collège latin au début du mois de juillet. Toute une série d'objets et matériaux ont par ailleurs été récupérés dans le cadre d'une opération de réemploi. A partir de 2028, l'édifice réunira la BPUN, la bibliothèque-ludothèque Pestalozzi, Bibliomonde et l'Espace Rousseau. Il abritera par ailleurs un espace d'éducation à l'image, une artothèque et un café-restaurant. Les travaux sont devisés à 34 millions de francs. PHO